

Les N^ouvelles



B R È V E S

L'ACTUALITE DE LA COMMUNE



Vendredi 2 juin, la fête des voisins a battu son plein dans plusieurs quartiers du village.



Samedi 10 juin, la commune offrait une formation aux gestes qui sauvent. D'autres sessions seront proposées suivant le nombre d'intéressés. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.



Samedi 3 juin, un atelier compostage était proposé par la CCPC. Chaque participant a reçu un composteur, en complément des conseils reçus.



Samedi 17 juin, la municipalité organisait la fête de la musique réunissant plus de 200 personnes dans une ambiance chaleureuse.



Samedi 3 juin, la cérémonie de la fête des mères était organisée par la commune, mettant à l'honneur les 3 mamans ayant répondu présentes à l'invitation.



Mercredi 21 juin, 134 personnes ont participé à l'excursion à Bellewaerde offerte par la municipalité aux enfants de Bachy, scolarisés de la maternelle au CM2.



Samedi 24 et dimanche 25 juin, la braderie et le carnaval des Bois-Sans-Soif ont rencontré un vif succès, aidés par un week-end très ensoleillé.



Mardi 27 juin, une réception était organisée par la municipalité pour le départ de Mme Lepoutre, directrice de l'école. Elle sera remplacée par M. Perelli.

CONSEILS MUNICIPAUX DES 24 MAI ET 9 JUIN

Après la validation des compte-rendus des séances précédentes, les points suivants ont été débattus.

1 - Compte-rendu des délégations accordées à M. le Maire

a) attribution des lots 2 et 3 du marché « réalisation d'une chaufferie biomasse centralisée avec réseau de chaleur »

Le lot 2 est attribué par la commission CAO à AM Chauffage pour 175 388,35 € HT avec une note de 98/100. Le lot 3 est attribué à ESPE pour 3 510 € HT avec une note de 70/100.

b) classement sans suite pour le lot 1

La seule offre obtenue est de l'entreprise Sogea pour un montant de 250 181 € HT pour une estimation du bureau d'études Themys à 120 000 € HT. Cette unique offre est hors budget. En accord avec le bureau d'études, elle est classée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de l'insuffisance de concurrence.

2 - Vote d'un budget maximum en vue de la relance d'un marché public pour le lot 1

Le conseil vote à l'unanimité un budget maximum pour le lot 1 dans le but d'avoir la possibilité de le déclarer infructueux si les offres sont supérieures à ce montant et de permettre par la suite des négociations.

3 - Fixation des tarifs de location des bureaux de la maison des services

Ont été aménagés au 1er étage de l'ancienne Poste : 2 bureaux, 6 postes de travail et 1 point convivialité. La proposition de loyer pour un poste de travail est de 5 ou 6 € la journée et de 100 ou 120 € le mois, avec location possible du lundi au samedi. Des questions se posent sur comment réserver et payer, faut-il créer un outil informatique ?

Décision du conseil : une étude économique doit être complétée par rapport à la gestion de ce bâtiment en se renseignant sur le mode de fonctionnement des sites de coworking alentours. La décision sera prise ultérieurement.

4 - Élection des délégués pour les élections sénatoriales

Une seule liste de 8 élus a été remise en mairie (5 titulaires et 3 suppléants). Après vote à bulletins secrets, la liste « Bachy Demain » est élue à l'unanimité, composée de M. Delcourt, Mme Guillaud, M. Dhordain, Mme Lemaire et M. Ingelaere comme titulaires et de Mme Guénot, M. Mahieu et Mme Fiévet comme suppléants.

5 - Modification du tableau des effectifs (emplois non permanents)

Le conseil vote à l'unanimité l'ajustement du tableau des effectifs avec la création d'un contrat de 30h sur 6 matinées/semaine et 2 après-midis, suite à l'embauche en CDD d'un agent d'accueil (mise à jour des registres d'Etat Civil, rédaction des attestations diverses, gestion des agendas des différentes salles et réunions, ...)

6 - Acquisition du lot 1b de la parcelle A1851 rue Pasteur

Sur notre PLU, modification n°5, il est prévu une réserve n°33 pour relier Bachy (rue Pasteur) à Bourghelles (chemin des Pâtures) par un chemin piétonnier. Une 1ère partie a été achetée à la séance du 22 mai 2022 pour 18 600 €. Une 2ème partie de cette réserve est mise en vente dans le cadre d'une succession. La surface complémentaire pour le chemin piétonnier est de 36 m² pour le prix de 439,20 €. Décision du conseil : accord à l'unanimité.

7 - Dotations à l'école, bourses, transports et piscine scolaires pour la rentrée 2023-2024

- **dotations pour les fournitures** : la commission scolaire et périscolaire propose un montant de 46 € par élève scolarisé à l'école de Bachy. Le coût de cette dépense pour 2021-2022 a été de 6 992,54 € (+ 569 € pour le petit Gibus, 399 € pour les dictionnaires, 202 € en pharmacie ...). La prévision pour la rentrée est de 151 enfants. Décision du conseil : accord à l'unanimité.

- **bourse scolaire** : il est proposé pour les jeunes entrant en secondaire et jusqu'à la veille de leurs 16 ans un montant de 52,50 € (50 € précédemment) sur présentation d'un certificat de scolarité.

En 2021-2022, 69 élèves ont bénéficié de cette aide financière, ce qui a représenté 3450 €.

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

- **transport** : la commission souhaite reconduire un crédit de 3600 € pour le groupe scolaire afin de participer aux transports lors des sorties pédagogiques pendant l'année 2022/2023. 2 075 € ont été dépensés à ce jour pour 2022/2023.

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

- **piscine** : la commission a validé 30 séances de piscine pour les élèves de primaire (prise en charge totale par la commune : 4 462,50 € d'entrées et 2856 € de transport pour 2021/2022).

La commission, malgré le coût élevé de cette prestation, souhaite conserver la gratuité pour les familles.

Décision du conseil : accord pour la proposition et la gratuité pour les familles à l'unanimité.

8 - Tarifs périscolaires cantine et garderie

La commission propose les tarifs suivants :

- **cantine** : le fournisseur Sobrie nous a averti d'une hausse de 5,8 % des aliments, de 3% des salaires du personnel et d'une hausse du coût des livraisons. L'ensemble de ces indices devraient augmenter le coût du repas livré de 8,5 %. Selon une clause dans le contrat de la prestation, celui-ci ne peut être augmenté de plus de 5 % par an, ce qui plafonne la hausse des repas fournis. Les repas seront facturés 2,95 € par le prestataire.

La commission propose une hausse de 3 % sur le prix facturé aux parents, soit un tarif de 3,50 €. Il ne reste donc à la commune que 0,55 € par enfant pour assumer le complément de nourriture, pain et eau, les salaires du personnel et le coût des locaux. Le coût réel d'un repas étant de 6,28 €, le différentiel est pris sur le budget général de la commune, soit 2,78 € par jour et par enfant.

Pour les enfants avec un PAI, les parents doivent amener le contenu du repas le matin dans une boîte étiquetée au nom de l'enfant qui est mise au réfrigérateur et servie par le personnel au repas du midi. Pour cette prestation de service et de surveillance, le prix est de 2 €.

Décision du conseil : après discussions, 11 conseillers souhaitent répercuter à 100 % la hausse du coût d'achat du repas, soit 5%, ce qui revient à 3,57 € le repas, 6 conseillers préconisent une hausse de 3 % et 2 s'abstiennent. Pour la rentrée 2024-2025, le conseil souhaite engager une discussion pour étudier une modulation du prix du repas selon le quotient familial.

- **garderie-étude** : les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial. La vacation s'entend pour une présence à la garderie matin ou soir pour les créneaux standards de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30. Le forfait à la semaine correspond à une présence quotidienne matin et soir à la garderie.

Pour les créneaux supplémentaires de 7h15 à 7h30 et de 18h30 à 19h, une vacation sera facturée en plus.

Le coût de l'étude dirigée est inclus dans la facturation de la garderie. Un goûter est servi à tous les enfants en garderie ou en étude.

Décision du conseil : 15 voix « pour » et 4 abstentions.

Quotient Familial	0 à 499 €	500 à 700 €	701 à 873 €	874 à 1073 €	1074 à 1273 €	1274 € et +
Vacation	1.34 €	1.50 €	1,60€	1.75€	1.82 €	1.85 €
Forfait Semaine	8 €	9 €	9.64 €	10,50 €	10.93 €	11.12 €

INFORMATIONS PRATIQUES



Les randonnées de l'Office de Tourisme

Inscrivez-vous aux randonnées commentées de l'Office de Tourisme Pévèle Carembault. Elles sont encadrées par des bénévoles, passionnés d'Histoire, qui vous présenteront les monuments emblématiques locaux, raconteront des anecdotes sur les habitants, dévoileront des pépites architecturales et paysagères...

Les prochains rendez-vous sont :

- « Retour en Pévèle » samedi 1er juillet à Aix-en-Pévèle à 9h (11,5 km – 3h de randonnée)
- « Viens ! On va faire un parcours » samedi 8 juillet à Mérignies à 9h (8,5 km – 3h de randonnée)

Aftral

Les entreprises de votre territoire recrutent des jeunes de moins de 30 ans pour des contrats d'apprentissage pour 2023/2024 dans les domaines de la logistique, du transport et de la grande distribution.

Pour tout contact : jennifer.empin@aftral.com ou 03 27 33 80 81 (secteur Valenciennes).

Le défibrillateur

Face à une personne en arrêt cardiaque, le défibrillateur est mis en place le plus tôt possible. Après avoir constaté l'arrêt cardiaque et avoir alerté les secours, le DAE s'utilise en parallèle du massage cardiaque. Il ne le remplace pas ! Les deux sont complémentaires.

S'il y en a un à proximité, il faut l'utiliser tout de suite, dès l'appel des secours. S'il n'y en a pas d'accessible en moins de 10 secondes, envoyez quelqu'un en chercher un et commencez tout de suite le massage. S'il y a un défibrillateur, on l'utilisera systématiquement, quels que soit la situation ou l'âge de la victime. Un défibrillateur est à **votre disposition en cas d'urgence à l'entrée de la Mairie**, place de la Liberté.



Panneau Pocket

La commune a choisi comme moyen d'information événementiel, l'application « PanneauPocket ». Nous vous invitons à l'installer sur votre mobile. Elle est **gratuite et anonyme**, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune trace du chargement et des lectures d'informations. Vous aurez l'accès en permanence à l'information communale.

Cette application est complémentaire au mensuel les Nouvelles Brèves, distribuées chaque fin de mois et au site Internet de la commune <https://www.mairie-bachy.fr/>.

C'est aussi l'application choisie par la gendarmerie nationale pour informer.



La mise à jour des informations est actualisée régulièrement. Pour le téléchargement de l'application, tapez dans votre navigateur : www.app.panneaupocket.com



Déchets CCPC

Désormais, afin de faciliter la relation de l'usager avec le service Déchets, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un numéro de téléphone unique a été mis en place : **03 20 84 88 65**.

Fête Nationale
Jeudi 13 juillet
stade municipale
21 h - accueil sous le chapiteau, distribution des flambeaux
21h30 - départ de la retraite aux flambeaux
23h - Feux d'artifice
Le parc de jeux sera fermé.
Les habitants sont invités à pavoiser.



AGENDA

Samedi 1er juillet

Fête de l'école
10h - école

Jedi 13 juillet

Fête Nationale
Stade - 21h

Samedi 15 juillet

Fermeture exceptionnelle de la mairie et de l'agence postale

Samedi 22 juillet

Fête des évidences
93 rue Léo Lagrange - 10h à 17h

Mairie de Bachy

13, Place de la Liberté - 59830 Bachy

03.20.79.66.21

contact@mairie-bachy.fr

Bulletin municipal créé et publié par les membres de la commission communication.

